

CONFÉRENCE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES, LITTÉRAIRES & ARTISTIQUES



DE SEINE-ET-OISE

PREMIÈRE RÉUNION

Tenue à Versailles, les 14 et 15 Juin 1902

SOUS LA PRÉSIDENTE DE

M. G. PICOT, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences
morales et politiques

ET DE

M. PAISANT, Vice-Président de la Commission départementale
des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES

IMPRIMERIE AUBERT

6, Avenue de Sceaux, 6

MOCCCCIII

dans les cartons du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts celles qui intéressent Seine-et-Oise. De même, M. de Lasteyrie serait peut-être en mesure soit de donner d'utiles indications, soit d'aider, à quelques égards, à l'accomplissement de l'œuvre commune et de la diriger.

Dans tous les cas, on pourrait invoquer l'appui de son influence, auprès du Ministre de l'Instruction publique, pour faciliter la publication, dès que le travail serait achevé. Il formerait un sixième volume qui, s'ajoutant aux cinq volumes déjà parus, compléterait, pour Seine-et-Oise, cette grande et précieuse collection. Dans ces conditions, l'Imprimerie nationale nous prêterait, vraisemblablement, l'emploi indispensable de son outillage perfectionné, de ses caractères qui rappellent, avec plus ou moins de précision, l'épigraphie des diverses époques, enfin, ses procédés de reproduction et de gravure qui ont servi à illustrer les cinq volumes antérieurement publiés.

Telle est, Messieurs, la proposition que j'ai l'honneur de vous communiquer au nom de la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. Si, comme je l'espère, vous croyez devoir vous y associer, il y aurait lieu de nommer une commission de quelques membres qui seraient chargés de rédiger, en ce sens, des instructions nettes et précises, et comme nos collègues de Pontoise auraient, ainsi que je viens de l'indiquer, la plus forte part dans cette œuvre, c'est parmi eux surtout qu'il conviendrait de désigner les personnes qui seraient disposées à en déterminer les bases et à poser les premières assises.

Les sources et instruments de travail applicables aux études historiques.

Communication de M. COÛARD, Archiviste de Seine-et-Oise.

MESSIEURS,

Au nombre des questions que notre Comité d'organisation a cru bon d'inscrire au programme de cette Conférence figure celle-ci : *Indiquer les sources et les instruments de travail en ce qui concerne le département.* Très gracieusement invité à la traiter, au moins en partie, devant vous, je le ferai aussi rapidement que possible, non sans vous avoir prévenus, tout d'abord, que je laisserai volontairement de côté

les Bibliothèques et qu'il ne sera question ici que des DÉPÔTS D'ARCHIVES.

Ces dépôts peuvent être divisés en trois catégories : les dépôts publics, les dépôts privés, les dépôts mixtes.

A la première de ces catégories appartiennent les Archives nationales à Paris, les Archives départementales à la Préfecture de Seine-et-Oise, les Archives communales dans chacune de nos Mairies, les Archives hospitalières dans nos très nombreux Hôpitaux. C'est là que, la plupart du temps, le travailleur recueillera la portion principale des matériaux qu'il cherche à réunir en vue de l'œuvre historique qu'il projette. Pour se guider dans les recherches qu'il doit faire, il lui faut recourir aux états, catalogues ou inventaires que les administrations de ces divers dépôts mettent à sa disposition et qui sont, en quelque sorte, le trait d'union entre le public et le contenu des dépôts. Mais encore est-il que, pour les consulter, il est indispensable de savoir qu'ils existent, et voilà pourquoi je ne crois pas superflu de donner les indications suivantes.

Avez-vous à faire des recherches aux ARCHIVES NATIONALES? Recourez d'abord à l'*Etat sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales* (1), puis parcourez les Répertoires, Catalogues, Inventaires spéciaux qui sont mentionnés à l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1902*, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique (2), et dont l'énumération figure aux pages 205-206 de cet Annuaire.

Est-ce aux ARCHIVES DÉPARTEMENTALES que vous a conduits l'espoir de faire une abondante récolte? Dans la salle du public, vous avez sous la main : 1° sept volumes d'*Inventaire sommaire* et un huitième en cours d'impression; 2° un très précieux *Etat général par fonds*; répertoires qui vous permettront de vous orienter, de diriger vos recherches, et sur chacun desquels je ne puis me dispenser de vous donner des renseignements un peu étendus.

Tous les fonds d'archives sont, vous ne l'ignorez pas, répartis dans des séries, à chacune desquelles est affectée une lettre de l'alphabet. Les séries désignées par les premières lettres, de A à I, sont réservées aux Archives antérieures à la Révolution, les papiers de l'Ancien Régime; les séries désignées par les lettres L et Q reçoivent les papiers de la Période révolutionnaire; enfin, les archives administratives, c'est-à-dire les papiers de l'an VIII à l'année courante, se classent dans les séries affectées des autres lettres K, M..., Z.

(1) 1 vol. in-4°, Paris, 1891.

(2) Paris, Hachette.

Le travail du personnel des Archives consiste essentiellement, d'une part, dans le classement méthodique de tous les documents, manuscrits ou imprimés, entrés dans le dépôt; d'autre part, dans la rédaction d'un inventaire dit sommaire de ceux de ces documents qui sont rangés dans les séries A-I et L-Q du cadre réglementaire. Cet inventaire, presque toujours œuvre personnelle de l'Archiviste du département, sous le contrôle du Ministère de l'Instruction publique, Direction des Archives, se poursuit avec régularité et s'imprime en volumes de format in-4^o, texte à deux colonnes, qui sont mis en vente, et voici quel est à l'heure actuelle l'état d'avancement de ce précieux répertoire.

Série A. — Actes du pouvoir souverain et domaine public. — Les documents dont se compose cette série sont classés, et un inventaire très sommaire en a été rédigé et imprimé en 1862, en un fascicule de 118 pages comprenant 1.608 articles principaux et 5 supplémentaires. On y trouve des papiers provenant du Ministère de la Maison du Roi; des Domaines de Versailles, Meudon, Saint-Cloud, Saint-Germain-en-Laye, Choisy-le-Roi, Corbeil, Mantes et Meulan, Pontoise, Rambouillet, Triel; de la Maison de Monsieur; de celles du comte d'Artois, de Madame Elisabeth, du duc d'Orléans, du prince de Conty, du duc de Penthièvre. A signaler particulièrement les magnifiques collections de plans provenant des collections de MM. Matis et Laseigne, arpenteurs-géographes des bâtiments du Roi. Le fonds le plus considérable qui s'y trouve analysé est celui de la Maison de Monsieur, qui comprend, outre la Maison proprement dite, les papiers du duché-pairie de Brunoy et ceux de la baronnie de l'Isle-Adam et du comté de Beaumont-sur-Oise. Une table des noms de lieux mentionnés au présent fascicule a paru dans l'*Annuaire du département de Seine-et-Oise* de 1876, pages 465 et suivantes.

Série B. — Cours et juridictions. — Le classement des fonds de cette série, de beaucoup la plus volumineuse du dépôt, se poursuit autant que faire se peut; un certain nombre d'entre eux sont définitivement classés. On trouvera dans les rapports présentés chaque année par l'Archiviste au Préfet de Seine-et-Oise, à l'occasion de la session tenue par le Conseil général au mois d'août, et particulièrement de 1889 à 1902, des renseignements sur les fonds de la Prévôté de l'Hôtel du Roi; du Bailliage royal de Versailles; des juridictions royales, bailliages ou prévôtés de Corbeil, Dourdan, Etampes, La Ferté-Alais, Meudon, Montfort-l'Amaury; les juridictions seigneuriales, bailliages, prévôtés, châtelainies de Cormeilles-en-Parisis, Ecoenen, Enghien, [Montmorency].

Série C. — Administrations provinciales. — Les fonds dont se compose cette série sont classés, sauf les fonds domaniaux récemment

versés. On y trouve les papiers de la Généralité de Paris, pour les Elections de Paris, Dreux, Etampes, Mantes et Meulan, Montfort-l'Amaury, Nemours, Pontoise, Senlis; ceux de la Généralité de Rouen, pour les Elections de Chaumont et Magny-en-Vexin; ceux de la Généralité d'Orléans, pour les Elections de Pithiviers et de Dourdan; ceux du Département de Saint-Germain-en-Laye (Commission intermédiaire); enfin les papiers versés à une date récente par l'administrateur des Domaines. A signaler particulièrement une très belle collection de plans de paroisses, de la fin du XVIII^e siècle, dont le Catalogue spécial a été publié dans les *Annuaire du Département* de 1893, 1894 et 1895.

Série D. — Instruction publique, Sciences et Arts. — L'Inventaire des fonds de cette série est commencé. Le premier volume, composé d'environ 50 feuilles, soit 400 pages, paraîtra au commencement de l'année 1904. On y trouvera tout ou partie des papiers des collèges de Corbeville, d'Etampes, de Pontoise, de Versailles; de la Royale Maison de Saint-Louis à Saint-Cyr — la célèbre institution fondée par M^{me} de Maintenon. — Ce dernier fonds est immense. Le volume en cours d'impression ne renfermera donc que l'analyse des papiers concernant la maison proprement dite, sa fondation, son organisation, le personnel, Dames et Demoiselles, les délibérations des Conseils, les comptes. Tout ce qui est relatif à la temporalité. seigneurie de Saint-Cyr, mense abbatiale de Saint-Denis, duché de Chevreuse, prieuré de La Saussaye-lez-Villejuif (Seine), comté de Charny (Côte-d'Or), prendra place dans le tome II. Viendront ensuite les monastères de la Congrégation de Notre-Dame établis à Corbeil, Etampes, Houdan, Montfort-l'Amaury et Versailles; les couvents d'Ursulines à Magny-en-Vexin, Mantes, Poissy, Pontoise, Saint-Cloud, Saint-Germain-en-Laye; les maisons et communautés des Sœurs de l'Institution chrétienne à Dourdan, des Filles de l'Union chrétienne à Mantes, des Filles de la Croix à Rueil, des Filles de Saint-Thomas de Villeneuve à Saint-Germain-en-Laye.

Série E. — Féodalité, Communes, Bourgeoisie et Familles. — Cinq volumes d'inventaire ont été publiés de 1873 à 1897. Les deux premiers sont consacrés aux titres féodaux et aux titres de famille: à signaler, dans différents fonds, de très curieuses correspondances, notamment, dans le fonds de Valory, celle de Dupleix. Les trois autres sont consacrés aux minutiers des notaires et tabellions, dont les papiers sont classés dans l'ordre alphabétique de localités. Ils sont actuellement inventoriés de A à C [Corbeil]. A signaler particulièrement le fonds du notariat de Chevreuse-Châteaufort, publié dans le tome V. Une Introduction placée en tête du volume indique la part contributive que peut fournir, pour l'histoire de Chevreuse et des localités voisines, le fonds des minutes notariales de cette ville.

Série F. — Fonds divers se rattachant aux Archives civiles. — Dans cette série, très faible, se rencontrent surtout des documents offerts ou cédés par leurs possesseurs aux Archives départementales. Ils y sont classés sous le nom de fonds de Grouchy, fonds Cochin, fonds Vatel. A signaler dans les fonds divers le *Nouveau plan de Versailles par Coutant de La Motte*, portant la date de 1781, manuscrit et colorié; il est enrichi de notes au crayon attribuées à Louis XVI.

Série G. — Clergé séculier. — L'inventaire des fonds constituant cette série a été publié en 1895. Le fonds le plus curieux peut-être est celui du Grand-Vicariat et Officialité de Pontoise. Ceux des églises collégiales, des églises paroissiales, bénéfices, chapelles et confréries, sont inventoriés avec des développements proportionnés à l'importance des articles.

Série H. — Clergé régulier. — Les fonds de cette très belle série sont en partie classés, sans que ce classement, qui sera contrôlé au moment où l'inventaire sommaire sera rédigé, puisse être considéré comme complet et définitif. Des inventaires manuscrits plus ou moins détaillés, entrés aux Archives en même temps que les documents eux-mêmes, permettent de faire pratiquement des recherches dans un certain nombre de ces fonds, qui sont répartis en : 1^o Ordres et communautés d'hommes; 2^o Ordres et communautés de femmes; 3^o Ordres militaires religieux; 4^o Hôpitaux. C'est dans cette série que sont conservés nos documents originaux les plus anciens. Celui qui porte la date la plus reculée est un diplôme du roi Philippe I^{er}, de l'année 1069, faisant partie du fonds de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin de Pontoise. Nous possédions en 1820, dans le fonds du prieuré de Notre-Dame d'Argenteuil, un diplôme de Carloman, frère de Charlemagne, daté de 771, qui est entré, postérieurement à 1885, à la Bibliothèque nationale, à laquelle il a été cédé par M. Victor Bart, qui avait consacré à ce très précieux document une notice publiée dans le tome XII des *Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise*. L'inventaire sommaire de cette série comportera au moins trois ou quatre volumes.

Série I. — Fonds divers se rattachant aux Archives ecclésiastiques. — Cette série, presque insignifiante, comprend des pièces diverses sans fonds connus et concernant les affaires ecclésiastiques.

Ces neuf premières séries, correspondant aux fonds anciens, se répartissent en Archives civiles, six séries A-F, et en Archives ecclésiastiques, trois séries G-I.

Les deux séries L et Q, dont il va être maintenant question, sont relatives, la première en totalité, la seconde en partie, à la Période révolutionnaire.

La première, la série P, a pour titre : Administration du département de 1790 à l'an VIII. — Les fonds dont elle se compose sont classés et répartis en quatre grandes sections : 1^o Administration du Département; 2^o Administration des Districts, c'est-à-dire des neuf districts de Corbeil, Dourdan, Etampes, Gonesse, Mantes, Montfort-l'Amaury [Montfort-le-Brutus], Pontoise, Saint-Germain-en-Laye [Montagne du Bon-Air] et Versailles; 3^o Administration des Cantons, dont le nombre alla grandissant, de 59 à 64; 4^o Fonds divers.

La seconde, la série Q, Domaines, comprend des parties régulièrement classées et des parties en voie d'organisation. C'est là que l'on doit rechercher tout ce qui concerne les domaines nationaux, les ventes d'immeubles et de meubles, le séquestre des biens, la liquidation de l'indemnité payée aux émigrés.

Quant aux Archives administratives, c'est-à-dire aux papiers correspondant aux dates de l'an VIII à 1902, année courante, elles sont classées, elles aussi, avec le plus grand soin, comme je vous le disais en commençant, mais elles ne font pas l'objet d'un inventaire imprimé.

Voulez-vous, Messieurs, avoir une idée générale, mais suffisamment précise de la richesse de notre dépôt départemental? Procurez-vous *l'Etat général par fonds des Archives départementales de France*, qui est sur le point de paraître chez l'éditeur Alphonse Picard. Ce très important ouvrage, entrepris par la Direction des Archives au Ministère de l'Instruction publique, est destiné à rendre les plus grands services aux travailleurs. Les Archives y sont rangées par départements. Vous n'aurez qu'à jeter les yeux sur la portion de l'ouvrage consacrée au département de Seine-et-Oise pour vous rendre compte de la masse de documents utilisables pour notre histoire départementale qui est mise à la disposition des érudits. Vous pouvez même, sans attendre l'apparition du volume, faire cette constatation dès maintenant. La chose est facile. Sur la proposition de M. le Préfet de Seine-et-Oise qui, vous le savez, — et la tenue même de cette Conférence à Versailles en témoigne une fois de plus, — s'intéresse vivement aux études historiques et archéologiques, le Conseil général a bien voulu allouer le crédit nécessaire pour que la portion de cet Etat général par fonds qui concerne le département de Seine-et-Oise fût tirée à part : cet *Extrait* n'est pas mis dans le commerce, mais il en a été envoyé gratuitement un exemplaire à toutes les communes du département, où il vous sera loisible de le consulter à la Mairie. Vous le trouverez également aux Archives départementales, dans votre salle de travail, que beaucoup d'entre vous sont habitués à fréquenter.

Je me suis étendu, trop longuement peut-être, Messieurs, sur ces deux premières divisions de nos dépôts publics, les Archives natio-

nales et les Archives départementales. J'arrive maintenant aux deux dernières, les Archives communales et les Archives hospitalières, à l'occasion desquelles je serai beaucoup plus bref, me bornant à vous donner ici des indications générales.

Les ARCHIVES COMMUNALES se trouvent dans nos Mairies. S'agit-il de villes anciennes? de localités ayant eu au Moyen Age, sous le nom de Communes, une réelle importance? Leurs archives antérieures à 1790 ont fait ou dû faire l'objet d'un inventaire manuscrit spécial, dressé à deux exemplaires, dont l'un est conservé à la Mairie et l'autre aux Archives nationales. S'agit-il au contraire de villes de création moderne ou de nos communes rurales, qui étaient sous l'Ancien Régime, au moins jusqu'en 1787, de simples communautés d'habitants? Alors il n'y a pas, la plupart du temps, d'inventaire spécial pour les archives antérieures à 1790, mais celles-ci se trouvent englobées dans l'Inventaire des archives administratives de la Commune dressé en exécution des circulaires ministérielles de 1842 et 1879. Dans la série D sont cataloguées les Délibérations communales, qui bien rarement remontent au delà de 1787. Dans la série E figurent les registres des baptêmes, mariages et inhumations, dont la collection, presque toujours intéressante à plus d'un titre, commence en maintes communes au xvr^e siècle. Dans la série G sont parfois mentionnés des plans anciens, des plans terriers, fort utiles à connaître pour la topographie locale. Dans d'autres séries, on découvrira des titres relatifs au culte, à l'assistance, à des droits de pâturage ou de pacage accordés aux habitants de certaines localités. Il y a donc là une source d'informations qu'on ne saurait impunément négliger.

Quant aux ARCHIVES HOSPITALIÈRES, elles ont été, elles aussi, classées et inventoriées, le plus souvent pour la portion ancienne dans l'ordre même où elles figurent sur les inventaires établis au xvii^e ou au xviii^e siècle. Ces dépôts, qui se trouvent conservés dans une ou plusieurs salles de nos établissements hospitaliers, sont riches en documents anciens de toute nature. Je citerai notamment les dépôts de Corbeil, de Dourdan, d'Etampes, de Jouars-Pontchartrain, de Mantes, de Meulan, de Pontoise, de Triel, et tout particulièrement le dépôt de Gonnesse, dont les belles archives hospitalières ont donné lieu à une savante étude de M. Léopold Delisle, parue dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, en 1859 (1).

Sur ces dépôts communaux et hospitaliers, l'Administration supérieure et l'Administration départementale exercent une surveillance ayant pour effet d'en assurer la conservation et le classement. Ainsi,

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4^e série, tome V, p. 113-152 et 247-277.

pour ne parler que de l'Administration départementale, l'Archiviste du département inspecte tous les ans un certain nombre de Mairies et d'Hôpitaux-Hospices, non pas au hasard, mais d'après un plan raisonné, c'est-à-dire en visitant toutes les communes d'un ou de plusieurs cantons. C'est ainsi que, de 1889 à 1902, plus de 350 communes, — un peu plus de la moitié du département, — composant 22 cantons, ont été méthodiquement inspectées. De là une organisation plus satisfaisante des dépôts, et une conservation mieux assurée des papiers communaux et hospitaliers, spécialement des vénérables registres ou cahiers de l'ancien Etat civil que l'Archiviste s'efforce, autant qu'il le peut, de faire préserver par une bonne et solide reliure de toutes chances de destruction.

La seconde catégorie de dépôts sur lesquels j'ai l'honneur d'appeler votre attention est celle des DÉPÔTS PRIVÉS, collections de documents manuscrits dont les possesseurs sont libres d'accorder ou de refuser la communication aux personnes qui ont intérêt à les consulter. Ces dépôts privés sont beaucoup plus nombreux qu'on ne se le figure généralement. Plus d'un château de notre département possède encore son *chartrier*, plus ou moins complet, et je me hâte de dire que leurs propriétaires se prêtent d'ordinaire avec le plus louable empressement au désir des érudits, des amis de la science historique, qui ont à y faire des recherches en vue de travaux sérieux. Il serait très utile de dresser une liste régionale de ces dépôts privés, en indiquant, ne serait-ce que dans les grandes lignes, la nature de leur contenu. Je ne suis pas en mesure de le faire, mais je tiens au moins à vous signaler le chartrier du château de *La Roche-Guyon*, appartenant à M. le duc de La Roche-Guyon, celui du château de *Thoiry*, à M. le comte de La Panouse, celui du château de *Wideville*, à M. le vicomte de Galard, celui du château de *Coubertin*, à M. le baron de Coubertin, celui du château de *Marcoussy*, à M^{lle} de la Baume-Pluvinel, qui s'est appliquée à le reconstituer en son entier et qui vient, tout récemment, de l'enrichir d'une série de documents, dossiers et registres qu'on pouvait croire à jamais perdus? Je ne saurais enfin oublier la bibliothèque et le chartrier du château de *Dampierre*.

Enfin, dans la troisième catégorie, celle des DÉPÔTS MIXTES, c'est-à-dire de ceux qui ne sont ni absolument publics, ni absolument privés, je rangerais les papiers des fabriques, ceux des greffes des Tribunaux et les minutiers des notaires.

La série G de nos Archives départementales est riche, sans doute, en documents, mais on se tromperait en pensant que les archives de toutes les fabriques s'y trouvent centralisées. Il y a de ce fait deux raisons. La première, c'est qu'à l'époque de la Révolution, beaucoup

d'églises paroissiales ont conservé tout ou partie de leurs papiers. La seconde, c'est qu'au commencement du XIX^e siècle, la plupart des fabriques ont repris à la Préfecture ceux de leurs papiers qui se trouvaient aux Archives départementales. Voilà pourquoi j'ai cru devoir donner en appendice, à la fin du volume d'Inventaire de la série G, la nomenclature des « Communes et localités dont les fabriques paroissiales ont repris à la Préfecture tout ou partie de leurs archives après la Révolution ».

LES GREFFES DES TRIBUNAUX ne renferment plus de documents antérieurs à 1790, les papiers judiciaires de l'Ancien Régime ayant été centralisés, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, aux Archives départementales, où ils sont classés dans la série B, Cours et Juridictions. Il convient toutefois de noter que c'est au Greffe du Tribunal de chaque arrondissement que sont conservés les doubles des registres des baptêmes, mariages et inhumations des XVII^e et XVIII^e siècles, et qu'à côté des registres des mariages se trouvent ou peuvent se trouver les pièces annexes des mariages, dossiers fort utiles à consulter et où j'ai puisé, en ce qui concerne Versailles, des renseignements que j'aurais vainement cherchés ailleurs. Quant à la Période révolutionnaire, elle est représentée dans les Greffes de nos Tribunaux, et particulièrement dans celui du Tribunal du chef-lieu du département, par des liasses nombreuses, peu consultées jusqu'à ce jour, et sur l'intérêt desquelles il serait superflu d'insister.

Restent les MINUTIERS DES NOTAIRES, par lesquels je termine. Vous savez, Messieurs, combien passionne les érudits la question des minutes notariales et que de fois des vœux ont été émis à leur sujet. Je me garderais bien de m'aventurer ici sur ce terrain brûlant. Qu'il me suffise de rappeler que les minutes des notaires sont une véritable mine de renseignements, d'une authenticité incontestable, et qu'à un point de vue spécial, toute personne qui veut étudier le fonctionnement de notre vie communale, aux XVII^e et XVIII^e siècles, ne peut se dispenser de consulter les minutes qui renferment les études notariales. Pour ne pas abuser de votre patience en essayant de vous le démontrer ici, je me permettrai de vous renvoyer à l'Introduction que j'ai placée en tête du tome V de l'Inventaire sommaire de la série E, dont je vous parlais au cours de cette communication.

Un mot, enfin, au sujet des archives du duché de Montmorency. Elles sont en très grande partie conservées au Musée Condé, à Chantilly. Elles se composent notamment de cartons contenant des chartes originales, dont un grand nombre de titres scellés, remontant au règne de Philippe Auguste, et concernant la plupart des communes des cantons de Montmorency, Luzarches, etc. Toute la correspondance des

Montmorency et des Condé, depuis le xvi^e siècle, est réunie dans des volumes reliés munis de tables liminaires. M. Macon, l'érudit et obligeant conservateur du Musée Condé, a dressé un inventaire sur fiches de ces riches archives, et ce travail est suffisamment avancé pour qu'on puisse entrevoir le moment où en commencera la publication.

Et j'ai terminé, Messieurs, ce que je m'étais proposé de vous dire au sujet des « sources et instruments de travail ». Un dernier mot cependant. L'éditeur Alphonse Picard a publié, en 1891, dans la Collection des Manuels de Bibliographie historique, un excellent livre ayant pour titre : *Les Archives de l'Histoire de France*, dû à la grande érudition de deux de mes savants confrères, MM. Ch.-V. LANGLOIS et H. STEIN. Je ne puis, si le sujet que je viens de traiter devant vous a la bonne fortune de vous intéresser, que vous engager à compléter les notions générales que je vous ai données en lisant ce « Manuel », fort bien compris et très pratique, dans lequel vous trouverez, notamment, des indications précises au sujet des Archives du département, des communes, des hospices, des châteaux (1). Voilà pourquoi je tiens à vous signaler ce volume et à vous le recommander.

Cartulaires et Inventaires civils ou ecclésiastiques du département de Seine-et-Oise.

*Communication faite par M. J. DEPOIN, Secrétaire général de la Société
historique de Pontoise et du Vexin.*

I

La Fédération des Sociétés savantes s'est proposé, dès sa première Conférence, d'examiner quels sont les travaux d'ensemble qui, dans le domaine de ses études, restent à faire ou à compléter.

La Commission organisatrice m'a chargé de répondre à cette question au sujet de la publication des Cartulaires et Inventaires d'archives intéressant le département.

Il y a seulement un quart de siècle, réunir les fiches d'un tel travail eût été une tâche moins laborieuse sans doute du côté de ce qui a été fait, mais combien longue et délicate du côté de ce qui restait

(1) 1^{re} édition, pages 242-245, 416-418, 470, 584-587.